



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2020

L'an deux mille vingt, le dix juillet, à dix-huit heures, le Conseil municipal de la Commune de Grésy-sur-Aix, dûment convoqué, s'est réuni publiquement en session ordinaire, à la salle polyvalente sous la mairie, sous la présidence de Monsieur Florian MAITRE, Maire.

Il s'assure que le quorum fixé à un tiers des membres en exercice personnellement et physiquement présents à l'ouverture de la séance, par ordonnance n°2020-562 du 13 mai 2020 visant à adapter le fonctionnement des institutions locales, soit atteint puis il déclare la séance ouverte et désigne Manuel REYNAERT secrétaire de séance.

Nombre de conseillers : **En exercice : 27** **Présents : 18** **Votants : 27**

Date de convocation du Conseil municipal : 03 juillet 2020

Présents : Jean-Luc CHARPENTIER, Florian CHOLET, Gino CICCARONE, Lionel DARBON, Magalie DELOCHE, Marie-Madeleine DURAND, Patrick FRIZON, Serge LODIER, Florian MAITRE, Estelle MAZZOLENI, Corinne MONBEIG, Colette PIGNIER, Anne-Marie PISTONE-GAZZOTTI, Patrick POURCHASSE, Eric REY, Manuel REYNAERT, Chrystel TROQUIER et Antoinetta VIRET.

Excusés : Chantal ARNAULT (donne pouvoir à Colette PIGNIER), Eric BERLENGUER (donne pouvoir à Eric REY), Zélie BLANC (donne pouvoir à Marie-Madeleine DURAND), Anne-Laure BOMPAS (donne pouvoir à Jean-Luc CHARPENTIER), Patrice BONNEFOY (donne pouvoir à Serge LODIER), Laurence JALABERT (donne pouvoir à Corinne MONBEIG), Matthias REUSS (donne pouvoir à Lionel DARBON), Hervé PALIN (donne pouvoir à Patrick POURCHASSE) et Malika TREMBLAY (donne pouvoir à Florian MAITRE).

Secrétaire de séance : Manuel REYNAERT

Conformément à l'article L. 2121-23 du code général des collectivités territoriales, M. le Maire soumet à l'approbation du conseil le procès-verbal du dernier conseil municipal du 03 juillet 2020 dont un exemplaire leur a été transmis par mail le 08/07/2020 : pas d'observation. Il présente l'ordre du jour.

Délibération n° 2020-047 : Elections des 15 délégués et 5 suppléants en vue du renouvellement des sénateurs de la série 2 du Sénat du 27 septembre 2020
--

M. le Maire explique la procédure de renouvellement des sénateurs prévu le dimanche 27 septembre 2020 par des délégués des conseils municipaux eux-mêmes élus obligatoirement le vendredi 10 juillet. Chaque conseiller a reçu avec la convocation l'arrêté préfectoral n° PREF-DCL-BIE-2020-34 du 02/07/2020 déterminant le nombre de délégués : 15 titulaires et 5 suppléants pour Grésy-sur-Aix. Les articles L.284 à L.289 et R.132 à R.142 du Code électoral précisent le mode de scrutin : élection sans débat au scrutin secret simultané, par liste composée alternativement d'un candidat de chaque sexe parmi les conseillers municipaux ou les électeurs de la Commune, au scrutin de liste proportionnel à la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel. La liste « Ensemble pour les sénatoriales » est déposée à l'ouverture de la séance par Florian MAITRE.

Le bureau pour cette élection est composée du Maire, Président, de M. Gino CICCARONE, Patrick FRIZON, Anne-Marie PISTONE-GAZZOTTI et Florian CHOLET.

A l'appel de leur nom, chaque conseiller a remis au Président son bulletin plié et le cas échéant celui du pouvoir reçu. Les membres du bureau ont procédé au dépouillement :

Nombre de votants = 27 Nombre de bulletins annulés = 1 Nombre de suffrages exprimés = 26

La liste « Ensemble pour les sénatoriales » obtient la majorité absolue avec 26 voix et est proclamée élue (ci-dessous la liste nominative des délégués) :

Délégués titulaires		
Ordre	Prénom	Nom
1	Florian	MAITRE
2	Colette	PIGNIER
3	Patrick	POURCHASSE
4	Anne-Laure	BOMPAS
5	Florian	CHOULET
6	Zélie	BLANC
7	Eric	REY
8	Chrystel	TROQUIER
9	Jean-Luc	CHARPENTIER
10	Corinne	MONBEIG
11	Lionel	DARBON
12	Marie-Madeleine	DURAND
13	Eric	BERLENGUER
14	Chantal	ARNAULT
15	Hervé	PALIN

Délégués suppléants		
Ordre	Prénom	Nom
1	Anne-Marie	PISTONE-GAZZOTTI
2	Gino	CICCARONE
3	Antoinetta	VIRET
4	Matthias	REUSS
5	Estelle	MAZZOLENI

Décisions du Maire prises par délégation du Conseil – article L 2122-22 du CGCT

Il informe les conseillers des décisions prises pendant l'état d'urgence par le Maire en application de l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et de l'ordonnance n°2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales :

- pour le CCAS : décision n°2020-09 du 07/07/2020 portant transfert de crédit de l'article 611 à l'article 678 fonction 02 d'un montant de 800 € (*paiement des factures Carrefour Market des courses de 3 personnes fragiles pendant Covid-19 – refacturées aux bénéficiaires*)

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire clôt la séance à 18 heures 45.

Le Maire,



Florian MAITRE

Date d'affichage : 10 juillet 2020